

Mémoire à la Commission des affaires sociales vers un régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable

Le Comité de sauvegarde des retraités de Nortel a été formé après que Nortel s'est placée à l'abri de ces créanciers. Il représente les près de 6 000 retraités Nortel au Québec avec comme objectif de sauvegarder leurs rentes provenant des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que leurs avantages sociaux.

Cette consultation publique présume que les personnes bénéficiant d'un régime complémentaire sont assurées de leurs rentes, toutefois notre situation et celle de bien d'autres retraités, dont la santé financière du promoteur de leur régime est précaire, vont voir leur rente amputée d'un montant fort important. Certains retraités perdront leur maison et même devront dépendre de l'État; tous contribueront moins à l'État. Il est nécessaire que cette consultation considère cette situation qui exige une action urgente de la part du gouvernement.

Il est reconnu que les régimes de retraite à prestations déterminées sont les meilleurs pour les employés, car lorsqu'ils sont bien administrés et encadrés par des lois qui assurent leur pérennité, ce qui n'est pas certainement cas maintenant, l'employé sait quel sera son revenu à la retraite. Les régimes à contributions déterminées et les REÉR exigent que le cotisant soit discipliné et qu'il ait les connaissances financières nécessaires pour bien gérer sa caisse de retraite, ce qui est loin d'être évident, même pour les professionnels, pour preuve les difficultés rencontrées récemment par notre propre Caisse de dépôt. La pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées est assurée aux États-Unis par la « Pension Benefit Guarantee Corporation » et au Royaume-Uni par la « Pension Protection Fund » parce qu'ils garantissent les rentes de retraite jusqu'à 5 000 \$ par mois. Toutefois au Canada l'Ontario est la seule à offrir une garantie et elle n'est que de 1 000 \$ par mois.

Une des pistes de solution offerte par cette consultation est d'établir un deuxième palier des gains admissibles au-delà du maximum. L'autre piste permettrait des cotisations volontaires au Régime des rentes du Québec. Ces deux pistes pourraient s'avérer intéressantes pour ceux qui n'ont pas de régime complémentaire, toutefois elles n'aideraient en rien notre propre situation. C'est pourquoi nous déposons les recommandations suivantes :

Recommandations

1. Que le Québec assure les rentes de retraite des RRPD à 100 % advenant l'insolvabilité de leur promoteur, telle que proposée par le gouvernement fédéral pour les régimes fédéraux.
2. Que le Québec élargit la portée de la Loi no1 afin qu'elle couvre les retraités lorsque leur régime est liquidé sous la LACC.
3. Puisque les promoteurs des RRPD n'ont pas l'autorisation de financer les caisses de retraite à plus de 110 %, qu'ils aient le droit de créer un fonds de sécurité de retraite pour atténuer les baisses abruptes du marché économique. Lorsque les

- caisses sont capitalisées à 100 %, le promoteur pourrait retirer des fonds de ce fonds sans restrictions. *Note 1*
4. Que les RRPB qui ont une capitalisation inférieure à 100 % soient tenus à effectuer une évaluation actuarielle annuelle. *Note 1*
 5. Que des RRPD communs à plusieurs employeurs soient permis, ce qui ouvrirait la possibilité aux petites et moyennes entreprises d'offrir ce genre de régime. *Note 2*
 6. Que la RRQ autorise de nouveaux types de régimes hybrides afin de partager le risque entre le promoteur et les membres des régimes. *Note 3*

En espérant que ces recommandations recevront un accueil favorable auprès de cette Commission, je demeure à votre disposition afin de vous fournir toute information supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire.

Notes

1. *Recommandation de l'ICA, rapport disponible au : [Mémoire de l'ICA à l'intention du ministère des finances](#)*
2. *Recommandation de l'Ontario Pension Board à la Commission d'experts en régime de retraite de l'Ontario, rapport disponible au : [OPB Submission to Ontario Expert Commission on Pensions](#)*
3. *Recommandation de la Commission d'experts en régime de retraite de l'Ontario, rapport disponible au : [Rapport final de la Commission](#)*

Le 14 août 2009

Ken Lyons
Porte-parole
Comité de sauvegarde des retraités de Nortel
18, rue Rondeau
Kirkland (Québec)
H9H 3V4
514-694-6458
ken.lyons@sympatico.ca